

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
DU LE

28 AVR. 2023

Délibération N° RTM/2023-12.04//009

Portant partenariat avec la Pédale d'or Joséphine dans le cadre du Grand Prix du Développement Durable



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**
*Séance du 12/04/2023
à 15H00
Salle 45*

Date de la convocation :
06/04/2023

Date d'envoi :
07/04/2023

Administrateurs en exercice :	7
Administrateurs présents :	6
- Dont représentés :	
Administrateurs absents :	1
Suffrages exprimés	
Vote : - Pour :	6
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Le 12 avril 2023 à 15H00, le Conseil d'Administration de l'EPIC Régie des Transports de Martinique s'est réuni sur son site d'exploitation au Centre Technique de Transports, rue Ferrements, ZAC de la Trompeuse BP 90971, 97246 FORT DE FRANCE CEDEX, selon les dispositions de ses statuts.

Présents :

Pour MARTINIQUE TRANSPORT :

- Monsieur Jean-Claude DUVERGER
- Monsieur Olivier MARIE-REINE
- Monsieur Louis BOUTRIN (en distanciel)
- Monsieur Claude LISLET (en distanciel)
- Monsieur Raphaël SEMINOR
- Monsieur José MIRANDE (en distanciel)

Pour les membres du Comité Social Economique de la RTM :

- Monsieur Alex MARIE-CELINE
- Monsieur Miguel GUACIDE

Absents excusés :

Pour MARTINIQUE TRANSPORT :

- Madame Chantal MAIGNAN

Pour la paierie Territoriale :

- Madame Marie OSTALIE - MORVILLIER

Assistaient également au Conseil d'Administration :

- Des membres de l'administration de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1801-1, L. 1221-3 et suivants et R. 1221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°20-30.01/002 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 30 janvier 2020 portant création d'une régie de transport et adoption des statuts correspondants ;

Vu la délibération n°21-04.08/039 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 04 août 2021 portant désignation des représentant élus siégeant au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Régie des Transports de Martinique ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-24.09/037 du 24 septembre 2020 portant approbation des statuts modifiés de la Régie des Transports de Martinique et les statuts correspondants ;

Vu la délibération n° RTM/2021-31.08//013 du 31 août 2021 portant élection du Président du Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique ;

Vu le Contrat d'Obligation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de services de transports publics routiers conclue entre MARTINIQUE TRANSPORT et la Régie des Transport de Martinique ;

Vu le courrier du club Pédale d'or Joséphine en date du 27 mars 2023 ;

Sur rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration ;

ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve un Partenariat avec la Pédale d'or Joséphine dans le cadre du Grand Prix du Développement Durable, consistant en :

- le patronage d'une étape pour un montant de 800 € ;
- l'apposition du logos de la Régie des Transports de Martinique sur les tee-shirts utilisés durant toute l'organisation pour un montant de 800 €.

Article 2 : Mandat est donné au Directeur Général de la Régie des Transports de Martinique pour la signature des actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération du Conseil d'administration qui pourra être diffusée partout où besoin sera, sera publiée dans le recueil des actes administratifs de l'établissement.



Article 4 : La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au Représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres avec SIX (6) voix, en sa séance du 12/04/2023.

**Pour extrait certifié conforme,
Fort-de-France, le 26 AVRIL 2023**

**Le Président du Conseil
d'Administration de la Régie des
Transports de Martinique**

Jean Claude DUVERGER

